

2. Toute circulation sur le site de Meyrin sera en outre interdite entre 15 h et 18 h 15, à l'exception des véhicules de service, des invités officiels et de la presse accréditée, ces derniers étant admis jusqu'à 16 h à l'entrée Niels Bohr (A).
3. Quatre parkings seront réservés aux invités, à savoir:
 - devant la Salle du Conseil (parking "Information" à libérer dès le dimanche 13 juin au soir),
 - sous la ligne à haute tension le long de la clôture Est (à libérer dès le dimanche 13 juin au soir),
 - devant le perron du bâtiment de l'administration (à libérer le lundi 14 juin dès 17 h 30),
 - devant le Labo 4 (à libérer le lundi 14 juin, dès 17 h 30).
4. Le Restaurant No 1 (Coop) ne servira pas à déjeuner ce jour-là, mais il rouvrira vers 18 h 30.

Le Comité d'organisation vous remercie d'avance de votre compréhension et de votre coopération.

- Bohr entrance (A), all traffic on the Meyrin site will be forbidden between 3.00 and 6.15 p.m.
3. The following four car parks will be reserved for guests:
 - in front of the Council Chamber ("Information" car park, to be freed from Sunday evening 13 June),
 - beneath the high-voltage line along the east fence (to be freed from Sunday evening 13 June),
 - in front of the Administration building steps (to be freed from Monday 14 June at 5.30 p.m.),
 - in front of Lab 4 (to be freed from Monday 14 June at 5.30 p.m.).
 4. Restaurant No 1 (Coop) will not serve lunch on that day, but will reopen at about 6.30 p.m.

The Organizing Committee would like to thank you in anticipation of your understanding and co-operation.

COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE D'ASSURANCES DU CERN

Tous les membres assurés de la Caisse d'Assurances (Caisse de Pensions et Caisse d'Epargne) sont invités à la

SEANCE PLENIERE ANNUELLE
du Comité, qui se tiendra
à l'Amphithéâtre du CERN le
mercredi 16 juin à 16h00.

Ordre du jour :

1. Rapport de Gestion.
2. Régime des compléments de pensions et d'allocations en faveur des bénéficiaires de la Caisse de Pensions (approuvé par le Conseil en décembre 1981).
3. Questions * des membres.

* Les personnes voulant poser une question sont invitées, dans la mesure du possible, d'adresser celle-ci par écrit, avant la séance, à M. C. Tièche, Administrateur de la Caisse.

DEMENAGEMENT DU BUREAU DE L'ASSURANCE-MALADIE 'AUSTRIA'

Le bureau de l' 'Austria' se trouve dorénavant au 3ème étage du Bâtiment 5, bureau 3-019. Le numéro de téléphone 2730 reste inchangé.

'Austria' Assurances S.A.

MANAGEMENT BOARD OF THE CERN STAFF INSURANCE SCHEME

All members of the CERN Staff Insurance Scheme (Pension Fund and Savings Fund) are invited to attend the

ANNUAL PLenary MEETING
of the Board, to be held
in the CERN Auditorium
on Wednesday 16 June at 16.00 hrs.

Agenda :

1. Management Report.
2. The Scheme of Complementary Pensions and Allowances (approved by Council in December, 1981).
3. Questions * from members of the Scheme.

* Members who wish to ask questions are encouraged to do so where possible in advance, in writing, addressed to Mr. C. Tièche, Manager of the Staff Insurance Scheme.

REMOVAL OF 'AUSTRIA' HEALTH INSURANCE OFFICE

The 'Austria' office is now located on the third floor of Building 5, office 3-019. The telephone number 2730 remains unchanged.

'Austria' Assurances S.A.

FERMETURE DU RESTAURANT No.1 (Coop) LE MARDI 15 JUIN 1982

Sur la demande des autorités genevoises de sécurité, le Restaurant No 1 sera fermé le mardi 15 juin 1982 à partir de midi jusqu'au 18 h 15 environ. Aucun repas sera servi pendant midi. Les cafétérias des Divisions sur le site de Meyrin, le service ambulancier et le bar fonctionneront le matin, mais seront fermés l'après-midi. Les services du bar et du restaurant seront de nouveau disponibles le soir.

Le service sera normal au Restaurant No 2 (Tortella) et Restaurant No 3 (Vannier) toute la journée.

Comité de Surveillance des Restaurants

EDUCATION DES ENFANTS DES MEMBRES DU PERSONNEL DU CERN HABITANT LE CANTON DE VAUD

Les autorités suisses des deux cantons concernés ont récemment révisé leur convention concernant la scolarisation à Genève des enfants habitant le canton de Vaud, et vice versa.

Les étudiants qui souhaitent suivre des études ou une formation qui ne sont pas disponibles dans le canton de Vaud peuvent demander leur inscription dans les écoles genevoises, ainsi que ceux qui ont déménagé de Genève vers certaines régions vaudoises dans le courant de l'année scolaire et qui ont déjà commencé la quatrième année de scolarité obligatoire. Des accords spéciaux temporaires peuvent également être conclus pour d'autres catégories d'étudiant. Dans certains cas, une contribution financière sera demandée aux parents.

Les membres du personnel ayant des enfants auxquels ces mesures s'appliquent sont priés d'en informer Mlle Isabelle Chavanne, Section des Affaires Sociales, Département du Personnel, afin que nous puissions examiner les conséquences du point de vue du CERN. Les personnes qui se proposent de déménager dans le canton de Vaud devraient prendre en considération le fait que l'accès aux écoles publiques genevoises peut être refusé à leurs enfants.

La situation concernant les enfants habitant la commune de Chavanne-des-Bois est réglée par une convention particulière qui n'est pas affectée par les nouvelles mesures.

Département du Personnel
Tél. 4479 / 4201

STATIONNEMENT DES VEHICULES HORS D'USAGE OU SANS PLAQUES SUR LES SITES DU CERN

Selon une règle établie depuis longtemps, le stationnement des véhicules hors d'usage ou sans plaques sur le domaine du CERN est interdit. Après enquête, tout véhicule abandonné dans ces conditions sera enlevé.

Dans des cas exceptionnels, une autorisation de stationnement au CERN pour une durée supérieure à 5 jours peut être obtenue au Bureau Réception à l'entrée principale du site de Meyrin (Tél. 6622). Une place de parking sera alors attribuée au véhicule.

Département HS

CLOSURE OF RESTAURANT No.1 (Co-op) ON TUESDAY 15 JUNE 1982

At the request of the Geneva security authorities, Restaurant No. 1 will be closed on Tuesday 15 June 1982 from midday until about 18 h 15. No lunches will be served. The cafeterias in the Divisions on the Meyrin site, the trolley service and bar will operate in the morning, but they will be closed in the afternoon. The bar service and restaurant will again be available in the evening.

The normal service will operate at Restaurant No. 2 (Tortella) and Restaurant No. 3 (Vannier) throughout the day.

Restaurants Supervisory Committee

EDUCATION OF CHILDREN OF CERN STAFF LIVING IN VAUD

The Swiss authorities in the two cantons concerned have recently reviewed their agreement governing the attendance at Geneva schools of children living in Vaud and vice versa.

Students following courses of study that are not available in Vaud can apply to Geneva schools, as well as those who have moved from Geneva to certain districts in Vaud during the current school year, if they have already started the fourth year of compulsory schooling. Special temporary agreements may also be made for other categories of students. Financial contributions are required from the parents in some cases.

Members of the personnel who have been affected by these measures are invited to notify Miss Isabelle Chavanne, Social Work Section, Personnel Department, so that we can examine the consequences as seen from CERN. Persons contemplating removing to Vaud should bear in mind that their children may be refused access to Geneva state schools.

The situation of children living in the commune of Chavannes-des-Bois is governed by another agreement which is not affected by the new measures.

Personnel Department
Tel. 4479 / 4201

VEHICLES OUT OF USE OR WITHOUT PLATES ON THE CERN SITES

It is a long-established rule that vehicles that are out of use or without plates must not be parked on the CERN sites. If enquiries show that a vehicle has been abandoned, it is towed away.

In exceptional cases, authorization to park at CERN for more than 5 days may be obtained from the Reception Office at the Main Entrance to the Meyrin Site (Tel. 6622). A parking place will be assigned to the vehicle.

HS Department